Solidarité Femmes 21

On ne devrait jamais mourir d'AMOUR

Mécénat entreprise

Qui sommes-nous ?

Depuis + de 40 ans, notre association référente en Côte d'Or accompagne les femmes victimes de violences, principalement conjugales.

La durée moyenne de leur parcours à l'association est de 16 mois, et repose sur deux piliers fondamentaux :

- Le **soutien psychologique** (suivi individuel et groupe de parole)
- L'**orientation sociale** (droits, démarches, logement, santé)

Grâce à l'expertise d'une équipe de **13 salarié.es**, de l'implication de nos bénévoles et d'un réseau solide de partenaires, près de **700 femmes** sont écoutées, accueillies et suivies **gratuitement** chaque année, et ce sur nos **12 lieux de permanence** en Côte d'or.

L'association dispose également de **7 logements** pour héberger les victimes qui en ont besoin.

Enfin, dans un contexte où les violences contre les femmes ne faiblissent pas, nous menons une activité essentielle de **formation** et de **prévention** :

- formation des professionnel.les concerné.es par les violences faites aux femmes
- actions de prévention en milieu étudiant
- prises de parole médiatique : tables-rondes, radio, presse, réseaux sociaux....

Nos objectifs :

Nos objectifs sont ceux de la Fédération Nationale Solidarité Femmes à laquelle nous adhérons :

- Donner la parole aux victimes à travers une écoute active et une relation de confiance
- Veiller à leur mise en sécurité (hébergement, domiciliation, lutte contre le cyberharcèlement)
- Proposer un accompagnement spécialisé favorisant l'autonomie, la solidarité entre les femmes, la réflexion et l'action collective
- Aider les victimes et leurs enfants à sortir du cycle de la violence, puis à se reconstruire
- Lutter contre la banalisation des violences sexistes pour faire évoluer les mentalités et les comportements dans notre société
- Être force de proposition auprès des pouvoirs publics et partager notre expertise sur la thématique des violences conjugales

OUI ! nous sommes déterminé.es à poursuivre notre combat, débuté il y a plus de 40 ans aux côtés des Femmes victimes de violences : plus de 15 000 femmes accompagnées depuis !

Violences conjugales
les chiffres

Les chiffres enregistrés par les forces de sécurité intérieure en France :

- pour 2022, le nombre de femmes âgées de 18 ans et + qui ont été victimes de violences (physiques, sexuelles et/ou psychologiques) commises par leur conjoint ou ex-conjoint est estimé à **373 000**
- en 2024, **100 000 femmes** ont appelé le 3919, numéro national d'écoute dédié aux victimes de violences, soit 3 % de plus qu'en 2023.
  75% des appelantes sont mères, et leurs enfants également victimes
- en 2023, **1 185 femmes** ont été victimes de (tentatives de) féminicides au sein du couple
- en 2024, **135 femmes** sont mortes de féminicide

Quel impact sur l'entreprise ?

En Europe, **une femme sur trois** subit au cours de sa vie des violences physiques ou sexuelles, le plus souvent de la part d'un partenaire ou d'un ex-partenaire. Cela signifie que chaque employeur.se a été, est ou sera en contact avec un.e employé.e confronté.e à de la violence basée sur le genre, que celle-ci se produise au travail ou dans la sphère privée. Pas uniquement physique ou sexuelle, ces violences peuvent prendre différentes formes: psychologique, administrative, cyberviolence, etc.

Plusieurs enquêtes montrent à quel point ces violences **affectent la capacité de la victime à travailler**, mais aussi ses collègues : absentéisme, maladie, stress, irritabilité, baisse de l'estime de soi, baisse de productivité, démission sans préavis, etc.

Que faire ? Les entreprises bénéficient d'une importante capacité de **mobilisation**, et les travailleur.se.s actif.ve.s passent une grande partie de leur vie sur leur lieu de travail (parfois leur seul lieu d'interaction sociale en dehors de leur environnement domestique).

Positionner le lieu de travail comme un endroit sûr où les victimes peuvent trouver un soutien et être orientées augmente considérablement **l'impact** des initiatives.

En tant qu'employeur, vous pouvez créer un environnement de travail bienveillant et **soutenant**. Vous pouvez diffuser les numéros utiles dans vos locaux, organiser des sessions d'information pour vos employés, et **vous engager** concrètement en nous soutenant.

Devenez Mécène

Nous voulons créer un partenariat fort avec des entreprises locales souhaitant s'engager contre les violences faites aux femmes.

Pourquoi nous soutenir ?

- Être acteur de la **transformation positive** de la société en soutenant la cause des femmes et l'égalité hommes/femmes
- Vous distinguer dans votre secteur d'activité par un **soutien de proximité** aux femmes victimes de violences
- Envoyer un message fort à vos équipes et à vos futures recrues : votre entreprise s'engage concrètement dans une démarche de prévention et de détection des violences faites aux femmes

Comment soutenir nos actions et nos projets pour les femmes ?

- Faire un **don annuel** à l'association pour pérenniser son action
- Organiser un évènement solidaire au profit de SF21 ; vente, tournoi sportif, tombola, etc...
- Proposer à vos salariés le don de jours de congé

Solidarité Femmes 21 propose à ses mécènes :

- Un kit de communication à destination des salariés
- Le logo de l'entreprise sur toutes nos communications institutionnelles : site internet, plaquette de présentation, affiche grand public, rapport annuel, réseaux
- Une intervention de sensibilisation aux violences conjugales en entreprise
- Un crédit d'impôt de 60% sur les dons réalisés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire annuel

Votre contact : ***Florence CHOCOT***

Tél. 06 77 56 62 52

fcsf21@outlook.fr

www.solidaritefemmes21.fr

Solidarité Femmes | 3919 appel anonyme et gratuit